

COMMUNE de SAINT REMY AUX BOIS

Compte rendu de la séance du vendredi 04 novembre 2022

Présents :

Monsieur ANDRE VIGNERON, Madame NATHALIE CHIARAVITA, Monsieur JEROME CORBE, Monsieur Florent CLAUDON, Monsieur GERARD HOUPERT, Monsieur Nicolas TEISSIER, Monsieur Franck VIGNERON

Ordre du jour:

- Pont de Loro
- ONF - coupes 2022-2023
- Recensement de la population
- Bons d'achat de fin d'année
- Convention d'assistance technique avec le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
- Correspondant défense incendie secours
- Aire de jeux
- Affaires diverses (Chauffage secrétariat de mairie, travaux, etc.)

Délibérations du conseil:

BONS ACHAT FIN D'ANNEE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer un bon d'achat, réservés aux personnes de – de 16ans, et aux + de 70 ans, et ayant résidées dans la commune de St Remy aux bois depuis le 1er janvier de l'année en cours. Sauf exception pour les nouveaux nés, nés pendant l'année dont les parents résident dans la commune depuis le 1er janvier.

Bons d'achats de 35€ carte Leclerc ou épicier Grosjean suivant administrés

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le compte 6232.

AUTORISE le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

COUPES DE L'EXERCICE 2022-2023

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

RETIENT les parcelles 1, 2, 7, 8, 28, 29 et 30 en partie

RETIENT les parcelles 28, 29 et 30 en bois coupes industrie- ces travaux seront confiés à l'Entreprise RUER et vente de 50 stères à l'amiable à l'Entreprise RUER

RETIENT les parcelles 1, 2, 7, 8 et coupes de l'année dernière non achevées pour l'affouage

FIXE la taxe d'affouage à 80 €

AUTORISE le maire à signer le contrat avec l'entreprise RUER pour le débardage et l'abattage des grumes

Le montant de l'abattage s'élève à 12.50 € HT le m3, 9.80 € HT le m3 pour le débardage et 90 €/heure pour le câblage.

Le montant des coupes industries s'élève pour le façonnage à 15.50 € HT le m3, pour le débardage à 10.50 € HT le m3

AUTORISE le maire à signer le devis avec l'ONF pour la maîtrise d'œuvre

MAINTIENT Éric CHIARAVITA, Jérôme CORBE, Franck VIGNERON comme garants

RECRUTEMENT D'AGENT RECENSEUR ET FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les opérations du recensement partiel de la population auront lieu du 19 janvier au 18 février 2023 et leur organisation relève de la responsabilité du maire.

A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière de 138 euros qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants.

Monsieur le Maire propose les modalités suivantes :

- Le recensement sera effectué par le même agent recenseur recruté lors du dernier recensement
- sa rémunération sera de 138 € brut
- des heures complémentaires seront versées pour les heures de formation et les frais de déplacement seront pris en charge par la commune

Je vous informe par ailleurs que les crédits correspondants aux mesures évoquées sont prévus au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE que le recensement sera effectué par le même agent recenseur recruté lors du dernier recensement, soit Mme Monique FROMION

DIT que sa rémunération sera de 138 € brut et que des heures complémentaires seront versées pour les heures de formation et les frais de déplacement seront pris en charge par la commune

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant au recensement

DEFENSE INCENDIE SECOURS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE Mr Jérôme CORBé comme correspondant de la défense incendie secours

MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Maire informe qu'il convient de reconduire la convention d'assistance technique avec le Conseil départemental.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire dont le renouvellement de la convention avec le Conseil départemental

TRAVAUX CREATION AIRE DE JEUX – DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente les devis pour les travaux d'une création d'une aire de jeux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le devis présenté par la société SATD de 31 836 € HT pour la création d'une aire de jeux pour la demande de subvention.

SOLLICITE une subvention auprès de différents partenaires

CONTRAT GAZ

Le Maire informe qu'il convient de reconduire le contrat avec ANTARGAZ afin de fixer les nouvelles modalités tarifaires

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

PONT DE LORO

Monsieur le Maire présente la délibération de la commune de Saint Boingt concernant le pont de Loro

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la délibération de la commune de Saint Boingt qui autorise la commune de Saint Rémy aux Bois à procéder au chiffrage pour la réfection du dit pont avec pour répartition financière 50/50 en ce qui concerne uniquement la partie technique et l'élaboration du devis

AFFAIRES DIVERSES :

CHAUFFAGE BATIMENT COMMUNAL : Après visite et conseils de l'entreprise MATHIEU avec Franck VIGNERON, il est décidé de réaliser certains petits aménagements au niveau du système de chauffage (thermostat d'ambiance, réfection des robinets thermostatiques, isolation d'une conduite, etc.) pour un montant de 829.10 € HT afin de réaliser des économies d'énergie.

ENQUETE DDT : l'enquête est confiée à Mr Jérôme CORBÉ

ENQUETE sur les arts : l'enquête est confiée à Mme Nathalie CHIARAVITA

ENQUETE Habitat : l'enquête est confiée à Mr Nicolas TEISSIER

DECORATIONS DE NOËL : elles seront mises en place et recherche de nouvelles illuminations

La séance est levée à 22h30